

**Medi est un fabricant et un revendeur mondialement reconnu dans le secteur des dispositifs médicaux de haute qualité répondant à un style de vie exigeant. La marque fait preuve d'une grande vigilance et de beaucoup de sensibilité en ce qui concerne les caractéristiques de ses produits ; celles-ci doivent être prises en compte dans le cadre de la publicité, de la présentation et de la vente de ses produits. Qui plus est, les activités internationales de medi doivent impérativement s'appuyer sur un système stable et transparent de tarification, de livraison et d'après-vente.**

**Par conséquent, la distribution des produits medi est soumise aux conditions suivantes :**

### 1. Définitions :

Aux fins de l'interprétation de la présente politique, les termes suivants ont la signification indiquée ci-après :

- a) « **Revendeur** » désigne une personne physique ou morale qui achète des produits auprès de medi et propose et/ou vend ces produits sur le marché.
- b) « **Client** » désigne toute personne physique ou morale achetant des produits auprès d'un Revendeur.  
« **Consommateur final** » désigne toute personne physique (généralement un patient) qui achète un Produit pour un usage personnel et non commercial.
- d) « **medi** » désigne, collectivement ou individuellement, le siège social de medi GmbH & Co.KG, en Allemagne, ainsi que toutes les sociétés appartenant au groupe d'entreprises medi.
- e) « **Produit** » désigne tout article fabriqué et/ou distribué par medi.
- f) « **Distribution** » ou « **distribuer** » désigne la vente et la publicité de Produits par toute méthode légalement autorisée.
- g) « **Distribution en ligne** » désigne la publicité, l'affichage et/ou la vente de produits sur Internet (comme les boutiques en ligne autogérées, les réseaux de vente, les plateformes de tiers ou toute autre méthode disponible actuellement ou à l'avenir).
- h) « **Distribution hors ligne** » désigne la publicité, l'affichage et/ou la vente de produits dans un environnement commercial physique et/ou dans tout autre environnement au sein duquel les personnes participant à l'activité commerciale interagissent en face à face les unes avec les autres.
- i) « **Politique** » : Les conditions stipulées dans le présent document.
- j) « **Liste Produits** » : Un document, susceptible d'être renouvelé de temps en temps et publié par medi à l'attention des Revendeurs, qui identifie les Produits medi, ainsi que d'autres informations liées à ces Produits.
- k) « **Indication de prix** » : Un document susceptible d'être renouvelé de temps en temps et publié par medi à l'attention des Revendeurs, et qui précise l'appréciation raisonnable et non contraignante de medi concernant la vente de certains Produits au consommateur final.
- l) « **Produit spécial** » : Tout produit qui, en vertu de la loi, de la nature et/ou de sa description (par exemple, le manuel d'utilisation), nécessite un ajustement spécifique, des mesures de contrôle, un réglage ou toute autre modification en présence immédiate du patient pour adapter le produit à ses besoins. Une liste de Produits spéciaux est jointe à la présente politique.
- m) « **Territoire** » : Le pays où se trouve le siège social du Revendeur.
- n) « **UE** » : Ces pays sont membres de l'Union européenne ou ont contractuellement adopté toute réglementation de l'UE concernant le libre-échange et la vente de marchandises.

### 2. Directives générales :

- a) Chaque fois qu'un Accord écrit spécifique entre le Revendeur et medi existe effectivement ou qu'il est prévu d'en établir un à l'avenir, le contenu de la présente Politique doit renforcer cet Accord, à condition toutefois qu'en cas d'ambiguïté, le contenu de cet Accord prévale sur la présente Politique.
- b) Chaque Revendeur est autorisé à vendre, sur une base non exclusive, les produits qu'il a acquis directement auprès de medi, uniquement en conformité avec les descriptions des produits émises par medi et le(s) nom(s) correct(s) (de la marque). Sauf autorisation contraire de la

législation européenne obligatoire, le Revendeur ne peut vendre que sur le Territoire. Bien que medi ne s'oppose pas aux réglementations européennes applicables, medi recommande néanmoins fortement, pour des raisons de stratégie de marque, de maintenir les expéditions sur le Territoire.

- c) Tout prix attribué à un Produit, que ce soit par le biais d'une Liste Produits ou d'une Indication des prix au détail, ne vise qu'à fournir une orientation aux Clients ou aux Revendeurs en cas de doute. En aucun cas, une telle indication de prix n'est censée avoir un effet contraignant pour les Clients ou les Revendeurs. En conséquence, chaque Revendeur est libre de déterminer son prix de vente ou son prix au détail pour chaque Produit à sa libre discrétion.
- d) La vente de Produits spéciaux n'est autorisée que si le Revendeur interagit immédiatement avec le patient. En aucun cas, le Revendeur ne peut vendre des Produits spéciaux en ligne medi renonce à toute responsabilité pouvant découler d'une vente illicite/abusive de Produits spéciaux.
- e) Le Revendeur doit toujours proposer, faire de la publicité et afficher les Produits de manière à ce qu'ils apparaissent comme ceux d'une marque de première qualité. En règle générale, les Produits sont toujours promus par leurs caractéristiques, leurs avantages et leurs valeurs ajoutées uniques plutôt que par des réductions de prix. Sauf pour des promotions spécifiques et limitées dans le temps, le Revendeur doit chercher à éviter des termes tels que « bon marché », « excédent » ou « liquidation ».
- f) Le Revendeur ne doit pas promouvoir activement les produits en dehors du Territoire.
- g) Toute activité liée à la vente est soumise au cours normal des affaires du Revendeur et aux règles générales et communes que le marché ou ses clients sont raisonnablement en droit d'attendre de la part d'un entrepreneur avisé et diligent.
- h) Le Revendeur doit toujours avoir au moins une adresse physique, une adresse électronique adéquate et un numéro de téléphone fixe pour ses clients.
- i) Le Revendeur doit adhérer et se conformer à tous les règlements, statuts et règles applicables à la conduite de son activité.
- j) Le Revendeur doit, dans le seul but de distribuer les produits medi, adhérer à la politique de medi en matière de marques et de matériel de marketing. Aucune licence particulière ni aucun autre droit n'est accordé ou transféré au moyen de ce document.

### 3. Distribution en ligne

La Distribution en ligne des produits est en outre soumise aux conditions suivantes :

- a) Chaque fois que la Distribution en ligne sur certaines plateformes de vente nécessite l'autorisation de medi, medi se réserve le droit de donner ou de refuser cette autorisation à sa seule discrétion. Toute autorisation requise doit être formulée par écrit.
- b) Les conditions de Distribution en ligne s'appliquent quels que soient le type de boutique en ligne, qu'elle soit exploitée par le Revendeur lui-même ou par un tiers, comme les Partenaires commerciaux ou les plateformes de vente, comme Amazon, eBay, JD, Tmall, etc. (ci-après collectivement le(s) « Partenaire(s) »). Le Revendeur doit soumettre les tiers qu'il implique dans ses activités de vente aux présentes conditions et leur faire observer celles-ci comme s'ils étaient eux-mêmes le Revendeur.
- c) Les sites Web du Revendeur doivent être conformes à toutes les dispositions applicables pour annoncer légalement des produits en ligne et exécuter toute distribution en ligne connexe avec le paiement et la livraison applicables pour le(s) Client(s).



- d) Le Revendeur doit mettre à disposition sur ses sites Web une référence bien placée et facilement accessible à son service clientèle, permettant à chaque client de contacter rapidement le service clientèle par le biais d'une adresse électronique ou par une fonction chat, le tout conformément aux normes applicables sur le marché.
- e) Une ligne d'assistance téléphonique fixe pour les clients doit être accessible dans le respect des heures d'ouverture habituelles sur le marché.
- f) Le nom de domaine du Revendeur doit contenir le nom du Revendeur.
- g) La (les) page(s) d'accueil du site Web du Revendeur, accessible(s) sous le(s) nom(s) de domaine approuvé(s), doit (doivent) spécifier et afficher les noms de marque et les logos de Medi conformément à toutes les règles établies à cet effet par Medi et aux exigences légales applicables.
- h) Tout produit proposé sur le site Web du Revendeur doit comporter la ou les marques et le logo de Medi, ainsi que le nom d'origine, et une description complète du produit, avec la photo et/ou la vidéo correspondante et l'emballage, le tout conformément aux normes en vigueur sur le marché des produits haut de gamme et tel qu'approuvé par écrit par medi, sauf si medi a elle-même fourni les informations auparavant.
- i) Tous les sites Web doivent être tenus à jour. Un prix final explicite doit être indiqué de manière visible pour chaque Produit.
- j) L'affichage de prix plus élevés barrés n'est autorisé que lorsqu'il est lié à des occasions spécifiques ponctuelles ou périodiques, mais pas en tant que concept de promotion à long terme généralement appliqué.
- k) Le Revendeur doit préciser ses conditions de livraison et autres modalités de manière lisible et compréhensible.
- l) Le traitement des demandes de renseignements, des commandes et l'envoi des Produits doivent refléter l'image de marque de première qualité et l'excellente réputation des Produits.
- m) Le Revendeur doit veiller à ce que les demandes de renseignements par téléphone ou par chat adressées au service clientèle reçoivent une réponse rapide et précise de la part d'un personnel formé à cet effet.
- n) Le personnel du Revendeur doit être qualifié pour identifier spécifiquement les besoins du client et pour transmettre les différentes applications d'utilisation dans le cadre du portefeuille de produits applicable.
- o) Sur ses sites Web autorisés, le Revendeur ne doit faire la publicité que des produits inclus dans sa gamme actuelle et disponibles pour une livraison immédiate.
- p) Les activités de marketing doivent refléter l'image de marque de première qualité des Produits. Toute publicité de nature inappropriée (par exemple, érotique, pornographique, contexte politique, etc.) est interdite.
- q) Sauf si elle est émise par un consommateur final au sein de l'UE, toute commande ne peut être servie et expédiée qu'à l'adresse du Client sur le Territoire.
- r) Sauf si elle est émise par des Consommateurs finaux au sein de l'UE, toute commande nécessitant une expédition en dehors du Territoire doit être dirigée vers la page d'accueil de medi, sur laquelle il obtiendra des informations, afin d'obtenir les Produits commandés pour l'adresse d'expédition respective.
- s) Les envois ne sont livrés que dans des lieux de livraison pré-approuvés. Le Revendeur ne doit pas prendre d'engagements de livraison directe et medi ne procède à aucune livraison directe pour les comptes Internet.
- t) En commandant des produits auprès de medi, le Revendeur accepte de se conformer aux conditions générales de cette Politique et de s'assurer que son personnel et/ou tout tiers impliqué dans les activités du Revendeur adhère également à cette Politique.

**Si vous avez des questions sur la politique commerciale, veuillez contacter [commercialpolicy@medi.de](mailto:commercialpolicy@medi.de).**

---